

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DUSYNDICAT MIXTE EN CHARGE  
DU SCOT DE L'OUEST DES  
ALPES-MARITIMESNOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil : 56
- En exercice : 56

Date de la convocation : 22 Mars 2021

SEANCE du 2 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un le deux Avril, le Comité Syndical du Syndicat mixte en charge du SCOT de l'ouest des Alpes-Maritimes s'est réuni conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, à Grasse, au Siège du syndicat, 57 avenue Pierre Sémard, sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD.

- **PRESENTS** : Madame, Monsieur : J. VIAUD – M. COMBE – JM. MACARIO – M. PAGANIN – C. SERRA – B. ALEND – M. ALMES – D. CARRETERO – C. FIORENTINO – Y. PIGRENET – JL. RICHARD – E. VERAN – P. DEOUS – D. LE BLAY – F. SPAENS – S. BERGERE-MORANT  
En visioconférence : M. CASSEZ – I. DOURLENS – JL. FRANCOIS – D. VARRONE – C. BAREGE – J. FLAMBARD – F. FRISON-ROCHE – R. GALY – G. LOPINTO – JM. RANC – C. ULIVIERI – G. DEVAUX – ML. GOURDON – MD. LEROY – C. ORTEGA – G. TRENTIN – G. BONETTO – S. ROHFRIJSCH – N. CHAABOUNI-PENTHER – C. SIMON – M. POURREYRON
- **EXCUSES** : Madame, Monsieur : D. LISNARD – C. BOMPAR – M. BERGUA – G. BOTELLA – E. CHAUMIER – G. CIMA – C. LEQUILLIEC – S. LEROY – C. TARICCCO – M. CHARABOT – S. DONNET ANDRIVON – V. PIEL – JM. SAUVAGE
- **ONT DONNE POUVOIR** : Madame M. TABAROT à Monsieur Y. PIGRENET – Madame M. DI BARI à Madame M. ALMES

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 11 Mars 2021.

**2021-03 : Examen et vote du Compte Administratif 2020**

Après dépôt en Préfecture  
Le : 08/04/2021  
Publication ou notification  
Du : 08/04/2021

DU 2 AVRIL 2021

**OBJET** : Examen et vote du Compte Administratif 2020**SYNTHESE :**

Conformément à l'Article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes du Syndicat du SCOT'OUEST est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif proposé par le Président du Syndicat, après transmission du Compte de Gestion établi par le Comptable de la Collectivité.

Le Comité Syndical est donc invité à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2020.

Il est exposé au Comité Syndical :

Le Compte Administratif du Syndicat Mixte en charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes pour l'exercice 2020 a été arrêté au 31 décembre 2020.

Ce Compte Administratif se présente en concordance avec le Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal, Receveur du Syndicat et ses résultats en euros sont les suivants :

	<i>Section Investissement</i>		<i>Section Fonctionnement</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Réalisation exercice 2020</b>	82 540.46	154 607.67	214 725.03	219 912.68
<b>Résultat exercice</b>	<b>72 067.21</b>		<b>5 187.65</b>	
<b>Résultat reporté</b>		167 591.57		43 070.46
<b>Résultat exercice cumulé</b>	<b>239 658.78</b>		<b>48 258.11</b>	
<b>Résultat net excédent</b>	<b>287 916.89</b>			

Monsieur le Président demande en conséquence au Comité Syndical de délibérer sur les comptes de l'exercice 2020 et conformément aux textes, quitte la salle. **Monsieur Yves PIGRENET** ayant pour fonction de **1<sup>er</sup> Vice-Président**, préside alors la séance.

Le Comité Syndical :

Vu les règlements sur la comptabilité publique et notamment l'instruction codificatrice M14,  
Vu le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale,  
Où le rapport ci-dessus, procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2020,

Propose de fixer les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement comme indiqué.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité,

**D'APPROUVER** le Compte Administratif 2020

**D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	<i>Section Investissement</i>		<i>Section Fonctionnement</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Réalisation exercice 2020</b>	82 540.46	154 607.67	214 725.03	219 912.68
<b>Résultat exercice</b>	<b>72 067.21</b>		<b>5 187.65</b>	
<b>Résultat reporté</b>		167 591.57		43 070.46
<b>Résultat exercice cumulé</b>	<b>239 658.78</b>		<b>48 258.11</b>	
<b>Résultat net excédent</b>	<b>287 916.89</b>			

**DE NOTIFIER** la présente délibération et le Compte Administratif ci-annexé à Monsieur le Trésorier de Grasse Municipale et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

Fait à Grasse les jour, mois et an que dessus.



Jérôme VIAUD

Président du Syndicat Mixte  
En charge du SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes

# AR PRÉFECTURE

## Examen et vote du Compte Administratif 2020

Numéro de l'acte : 2021\_03

Date de la décision : 02/04/2021

Identifiant unique de l'acte : 006-200016319-20210402-2021\_03-DE

Acte transmis par : Catherine INFANTES

Collectivité emettrice : SCOT OUEST DES AM

Date de l'accusé de réception : 08/04/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics

Document : [99\\_SE-006-200016319-20210402-2021\\_03-DE-1-1\\_1.pdf](#) (Document original)

Annexe : [99\\_SE-006-200016319-20210402-2021\\_03-DE-1-1\\_2.pdf](#) (Document original)

---

Date de dépôt de l'acte : 08/04/2021 15:33:07

Date d'envoi de l'acte : 08/04/2021 15:40:43

Date de réception de l'AR : 08/04/2021 15:43:01